

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.61 Vœu relatif à l'implantation d'ancrages vélos à proximité immédiate du lycée Henri IV

Le Conseil de Paris,

Considérant la nécessité d'accompagner l'augmentation de l'usage du vélo par les Parisiennes et les Parisiens, et notamment par les collégiens, lycéens et étudiants ;

Considérant que cet objectif doit passer par la création d'ancrages vélos à proximité immédiate des lieux de vie et d'étude des publics concernés ;

Considérant les recommandations de l'APUR (Etudiants et vélo, 2018) pour encourager l'usage du vélo par les étudiants ;

Considérant que, dans le cadre du plan vélo 2015-2020, la mairie de Paris a mis en place un plan de déploiement des places vélos sur l'ensemble du territoire parisien qui a permis de porter l'offre de stationnement vélos à 1750 places dans le 5^{ème} arrondissement,

Considérant que le déploiement de ces places est effectué en prenant en compte les dispositions prises aux abords des lycées et établissements d'enseignement supérieur suite à la publication de l'arrêté du préfet de police d'août 2016 visant à renforcer le plan Vigipirate ;

Considérant la demande du conseil de vie lycéenne et du conseil d'administration du lycée Henri IV « *d'étudier l'installation des parkings à vélo d'une part devant l'établissement à la place des véhicules électriques et, d'autres part, derrière le Panthéon, auprès du mobilier [...] récemment installé* » ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, et les membres du groupe les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- que la Ville de Paris fasse étudier les deux options évoquées pour la création d'ancrages vélo à proximité immédiate du lycée Henri IV ;
- que la Ville de Paris réalise ensuite au plus vite les aménagements demandés